DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-73

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière: Institution et vie politique

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous matière: Election Exécutif

Séance du Conseil Municipal du 27 mai 2020, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET: ELECTION DU** MAIRE AU SCRUTIN SECRET ETALA **MAJORITE ABSOLUE** 

Présents : GIRAL Hélène, GREFFIER Philippe, GUILHEM Evelyne, DEMANGEOT François, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, BARBAUD Pierre, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, VERONIN-MASSET Jean-François, SURRE Régine, GRIMAUD Bernard, CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GRANIER Préscillia, BOUILLEUX Denis, GAIANI Audrey, PERLES Bruno, ESCAFRE Elisabeth, ZAMAÏ Giovanni, BARTHES Chantal, SIBRA Daniel, BOURREL Marie-Claude, RATABOUIL Michel, SOULIER Agnès, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SANTINI Delphine, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, PINEL Jean-Louis, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Formant la majorité des Membres en exercices.

RENDU EXECUTOIRE

Procurations: Néant

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 22.05.2020

Absents: Néant

Secrétaire: M. SIBRA Daniel

AFFICHAGE EN DATE DU: 22.05.2020

PUBLICATION DE LA

PRESENTE EN DATE DU: 29 MAI 2020

Monsieur le doyen et président de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122.4 à L.2122.9 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire à bulletin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par l'article 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a introduit dans l'urne son bulletin de vote. Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Les bulletins litigieux et les bulletins blancs, au sens des articles L.65 et L.66 du Code électoral, sont à déduire afin d'obtenir le nombre de suffrages exprimés.

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Majorité absolue: 17

A obtenu Monsieur MAUGARD Patrick: 28 voix

A obtenu Monsieur THOMAS Guy: 5 voix

Monsieur Patrick MAUGARD ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

M. ZAMAÏ Giovanni, doyen, cède la présidence de l'assemblée à Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 mai 2020

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

2 9 MAI 2020
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

2 8 MAI 2020
Par publication le :

2 9 MAI 2020
Par délégation,
Le Directeur Général des Services